

Maromme, le 08 février 2023

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DONNER LES CLÉS AUX NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Le Conseil Municipal des Jeunes fait son grand retour à Maromme. Cette instance citoyenne participative doit permettre l'expression de la jeunesse et sa participation à l'élaboration de projets d'avenir. Seize collégiens âgés de 11 à 15 ans, élus par leurs camarades, vont ainsi pouvoir faire entendre leur voix et participer activement à la vie de la commune durant leurs deux années de mandat...

Après une phase de vote dans les collèges, qui a mobilisé près de 200 jeunes de la commune, la proclamation des résultats sera effectuée vendredi prochain lors d'une cérémonie officielle, programmée à partir de 18h dans la salle du Conseil. Les jeunes candidats et leurs familles, les représentants de l'Éducation nationale et les élus de la Ville seront tous présents pour l'occasion.

L'annonce des candidats retenus pour intégrer le CMJ sera précédée d'un discours de Monsieur le Maire, présentant le projet et ses objectifs. Pour rappel, ce Conseil Municipal des Jeunes a été pensé par les élus pour être à la fois :

- **une instance représentative**

Le Conseil Municipal des Jeunes, dont les membres sont issus des différents quartiers de la ville, représente la jeunesse marommoise dans sa diversité et s'en fait le porte-parole auprès de la Municipalité. Il permet une meilleure prise en considération de la parole des nouvelles générations et de leurs préoccupations, tout en favorisant les relations intergénérationnelles.

- **un espace d'engagement**

Le Conseil Municipal des Jeunes est un organe de réflexion et une plate-forme d'échange qui permet aux jeunes de faire des propositions sur des thématiques dont ils se saisissent et d'émettre des avis sur des sujets portés par la collectivité. Il donne à chacun la possibilité de s'investir en définissant et mettant en oeuvre des projets concrets, mais aussi en prenant part aux diverses manifestations organisées par la Ville.



- **un lieu d'apprentissage**

Le Conseil Municipal des Jeunes offre un cadre institutionnel qui responsabilise ses membres en les plaçant dans un véritable rôle d'élus et en définissant leur champ d'action. En son sein, tous découvrent de façon ludique le fonctionnement d'une collectivité autant que la gestion de la vie locale, font l'expérience de la démocratie et l'apprentissage de la citoyenneté comme des valeurs républicaines.

Lors de la cérémonie, les jeunes élus seront ainsi appelés à rejoindre l'équipe municipale sur scène et se verront remettre leur écharpe, symbole de leur entrée en fonction, avant de recevoir les félicitations de l'assemblée. Une brève présentation des grandes étapes à venir (constitution d'une charte, définition et organisation des commissions, première séance plénière, etc.) achèvera cette investiture, puis l'ensemble des convives seront conviés à partager un moment de convivialité.

Interrogé sur le retour de ce dispositif, David Lamiray ne cachait pas sa satisfaction et les espoirs placés en cette assemblée : *« Une partie représentative de la jeunesse marommoise va se voir doter de moyens pour travailler sur des thèmes aussi variés que l'environnement, la solidarité, l'éducation ou encore le sport. À travers ce conseil, tous vont émettre leurs idées, mettre en œuvre les projets qui leur tiennent à cœur et devenir les interlocuteurs privilégiés de la municipalité. Bien que le rôle de cette instance soit purement consultatif et que ses décisions doivent être approuvées par délibération du conseil municipal, nous avons la volonté de donner à ses membres les clés pour bâtir ensemble la ville de demain. »*

La première séance en assemblée plénière du Conseil Municipal des Jeunes est prévue le mardi 14 février.

**Maxime Morlaine**

---

**Directeur de cabinet**

**Mail : [maxime.morlaine@ville-maromme.fr](mailto:maxime.morlaine@ville-maromme.fr)**

**Tél. : 02 32 82 22 88 / 06 49 40 99 78**